

----- Message transféré -----

De : **Stéphane Lhomme** <stephane.lhomme@wanadoo.fr>

Date : 12 octobre 2017 à 05:12

Objet : [Observatoire du Nucléaire] Comment la cuve défectueuse de l'EPR a été validée par l'ASN avec les compliments de Greenpeace et du Réseau "Sortir du nucléaire"

À : observatoire.du.nucleaire@listes.rezocitoyen.org

Comment la cuve pourtant défectueuse du réacteur EPR a été validée par l'Autorité de sûreté nucléaire avec les compliments de Greenpeace et de "Sortir du nucléaire"

Stéphane Lhomme

Jeudi 12 octobre 2017

<http://www.observatoire-du-nucleaire.org>

Mardi 10 octobre 2017, date connue et annoncée depuis longtemps, une audience cruciale s'est tenue au Tribunal de grande instance de Paris : EDF, Areva et l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) étaient cités à comparaître par l'Observatoire du nucléaire à propos de leur projet de mise en service de la cuve du réacteur nucléaire EPR alors que cette pièce cruciale présente de graves malfaçons.

C'est précisément ce 10 octobre 2017, comme par hasard, que l'association Greenpeace a choisi pour faire un énorme "buzz" médiatique avec [une thématique gagnante à tous les coups](#) (surtout en ces temps marqués par divers attentats) : la vulnérabilité des installations nucléaires face au risque terroriste.

Certes, ce que dénonce Greenpeace est parfaitement vrai (et glaçant), mais cette vulnérabilité est bien connue et fait régulièrement l'objet d'emballements médiatiques depuis le 11 septembre 2001: on peut d'ailleurs reprendre à l'identique les articles de l'époque (ou ceux publiés entre temps) et, en se contentant de changer les dates, retrouver à peu de chose près les mêmes articles que ceux publiés ces jours-ci suite au "coup" médiatique de Greenpeace qui, pour faire bonne mesure, a ensuite envoyé une équipe passer les grillages extérieurs de la centrale de Cattenom pour faire [un joli spectacle de divertissement à base de feux de Bengale](#).

En clair, Greenpeace pouvait s'offrir son "buzz" à n'importe quel moment de l'année, et connaissait d'ailleurs la date du référent sur la cuve de l'EPR [depuis au moins le 15 septembre](#), à savoir un mois auparavant. Et ce n'est donc pas par hasard si c'est le 10 octobre qui a été retenu.

En effet, si Greenpeace n'aime pas trop le nucléaire, **elle aime encore moins que d'autres organisations se permettent d'agir**. Or l'affaire de la cuve du réacteur EPR, si elle est moins "sexy" que de faire le buzz autour du risque terroriste, est en réalité au moins aussi cruciale : elle met non seulement en jeu la santé de l'ensemble de la population européenne, mais aussi le peu de crédibilité dont jouit encore l'industrie nucléaire française (cf [l'enquête de Sylvain Tronchet pour Radio-France](#)).

En clair, si la cuve en question est invalidée (ce qui devrait théoriquement être le cas au vu de ses graves malfaçons), la mise en service de l'EPR de Flamanville serait compromise et, avec elle, les derniers projets de survie du nucléaire hexagonal.

Saisie par l'Observatoire du nucléaire, la justice doit rendre son jugement le 31 octobre ([cf dépêche AFP](#)). Or, contrairement à ce que croient trop de gens, la justice n'est pas une science exacte et, parfois, ses jugements peuvent basculer en fonction du contexte.

En l'occurrence, si l'opinion et les médias s'émeuvent, entre le 10 et le 31 octobre, de la possibilité de voir la cuve défectueuse être validée, cela peut soutenir et encourager les juges à prendre la décision justifiée mais qui nécessite un certain courage : **interdire l'utilisation de cette cuve.**

EDF, Areva et l'ASN peuvent donc se rassurer : Greenpeace a "fait le job" et, malgré la gravité extrême de l'affaire, personne ou presque ne parle de la cuve de l'EPR ([hormis par exemple l'excellent site d'investigations Reporterre](#)).

Quant au Réseau appelé "Sortir du nucléaire", il n'est plus que l'ombre de lui-même depuis que les militants actifs en ont été expulsés et que [les groupes les plus engagés l'ont quitté pour fonder le Collectif Arrêt du nucléaire](#). C'est donc sans surprise que l'on peut constater que les représentants de cette structure - dont le seul objet désormais est de capter les cotisations militantes pour n'en rien faire et, surtout, pour empêcher qu'elles soient versées aux groupes véritablement antinucléaires - ont participé à [une aimable rencontre avec l'ASN dont ils se gardent bien de contester le jeu](#).

D'ailleurs, le mercredi 11 octobre, de toute évidence en toute précipitation pour devancer la décision de la justice, [l'ASN a annoncé sans surprise qu'elle validait l'utilisation de la cuve malgré ses défauts](#).

Il reste donc à attendre le jugement du 31 octobre en espérant que les juges, bien que l'opinion publique ne soit pas avertie et ne puisse donc peser sur le cours des événements, aient le courage de prendre la seule décision de bon sens : retoquer la décision de l'ASN et invalider la cuve du réacteur EPR.

Stéphane Lhomme

Jeudi 12 octobre 2017

<http://www.observatoire-du-nucleaire.org>